

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_058

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU
29 AVRIL 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
39	6	3	45

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_058

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion EST, dûment convoqué, s'est réuni dans Salle du Conseil Communautaire la séance a été ouverte sous la présidence de **Joé BEDIER**

Le président certifie que la convocation initiale du conseil communautaire avait été faite, le 16/04/2026.

Le nombre des membre en exercice est **48**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS

Que la condition de quorum a été atteinte.

Avant de commencer l'examen des affaires à l'ordre du jour, le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de l'installation de M. Jérémie VIDOT-BONDAL dans ses fonctions de conseiller communautaire, comme le prévoit l'article L.273-10 du Code électoral.

AFFAIRE 2026_C_023

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

AFFAIRE 2026_C_024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

AFFAIRE 2026_C_025

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

AFFAIRE 2026_C_026

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **DE VALIDER** les termes du présent rapport,
- **D'ACCORDER** les délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau Communautaire,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_027

ÉLECTION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **DE VALIDER** les termes du présent rapport,
- **D'ADOPTER** les propositions du Président,
- **DE VALIDER** l'élection des membres des Commissions thématiques susmentionnées,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_028

CREATION ET INSTALLATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** la création de la conférence des Maires de la CIREST,
- **DE VALIDER** l'installation des six membres de la conférence suivants :

Membre	Fonction
Monsieur Jeannick ATCHAPA	Maire de Bras-Panon
Monsieur Joé BEDIER	Maire de Saint-André
Monsieur Johnny PAYET	Maire de la Plaine des Palmistes
Monsieur Patrice SELLY	Maire de Saint-Benoît
Madame Sidoleine PAPAYA	Maire de Salazie
Monsieur Jean Michel VERGOZ	Maire de Sainte-Rose

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_029

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE SUR LE CLIMAT REUNION (GREC)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **DE DESIGNER** en tant que représentant de la CIREST au Comité d'Orientation Stratégique Scientifique et Technique (COSST) du GREC RÉUNION, Madame Sarah SALAH-ALY,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_030

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SODIAC
ACQUISITION AMELIORATION BEAULIEU 2 - 40 PLS - COMMUNE DE SAINT-BENOIT
CONTRAT DE PRET N° 180107**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport;
- **D'ACCORDER** la garantie de la CIREST à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt global d'un montant de **4 379 904,45 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 180107 constitué de 3 lignes de prêt.
- **D'ACCORDER** la garantie de la CIREST à hauteur de la somme en principal de **4 379 904,45 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **D'ACCORDER** la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité;
- **D'AUTORISER** la collectivité de s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_031

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SIDR
OPERATION KAZ MARIE FRANCOISE - 62 PLS - COMMUNE DE SAINT ANDRE
CONTRAT PRET N° 179656**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport ;
- **D'ACCORDER** la garantie de la CIREST à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt global d'un montant de **7 351 262,68 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 179656 constitué de 2 lignes de prêt.
- **D'ACCORDER** la garantie de la CIREST à hauteur de la somme en principal de **7 351 262,68 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **D'ACCORDER** la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

- **D'AUTORISER** la collectivité de s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, n'a pas pris part aux votes, ni aux débats de cette affaire.

AFFAIRE 2026_C_032

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SODIAC
ACQUISITION AMELIORATION POLLY - 16 PLS - COMMUNE DE SAINT-ANDRE
CONTRAT PRET N° 179846**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

D'APPROUVER les termes du présent rapport;

D'ACCORDER la garantie de la CIREST à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt global d'un montant de **1 354 096,00 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 179846 constitué de 2 lignes de prêt.

D'ACCORDER la garantie de la CIREST à hauteur de la somme en principal de **1 354 096,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

D'ACCORDER la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité;

D'AUTORISER la collectivité de s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DE S'ENGAGER pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

D'ACCORDER le Président à signer tous les actes y afférents.

AFFAIRE 2026_C_033

ACQUISITION FONCIERE PARCELLE BW 161 - SAINT BENOIT - BASSIN BLEU

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **DE VALIDER** l'acquisition foncière, au profit des conjoints DIJOUX, de la parcelle BW 161 située sur la commune de Saint-Benoît, d'une superficie de 960 m² au prix de 150 000,00€ ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_034

RESILIATION DU BAIL A CONSTRUCTION SCI SORETRAL

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** la résiliation du bail à construction, consenti le 07 juillet 2011, entre la SEMAC et la SCI SORETRAL, sur les terrains cadastrés BD 543 et BD 544, situés dans la ZI3 de Bras-Fusil
- **DE VALIDER** les termes de la résiliation amiable et de mettre fin aux obligations réciproques des parties, conformément aux conditions définies dans l'acte de résiliation
- **DE VALIDER** la prise en charge du coût total de la résiliation à hauteur de 792,52 €, à la charge de la CIREST
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document afférents à cette résiliation et à prendre toutes les mesures nécessaires à la réaffectation du terrain.

AFFAIRE 2026_C_035

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2025_C_191 – SUBSTITUTION D'UNE CESSION À LA CONCLUSION D'UN BAIL À CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA SAS TRADITION ET GOÛT DES HAUTS

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'ABROGER**, les dispositions de la délibération 2025_C_191 relatives à la conclusion d'un bail à construction ;
- **DE SUBSTITUER**, à ce bail une cession en pleine propriété pour un montant de 140€/m² HT pour la SAS TRADITION ET GOUT DES HAUTS
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président donne la parole à Mme Karine LEBON afin de donner de plus amples explications sur cette affaire. Elle répond qu'il y a eu une délibération est passée en décembre 2025, une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte, à savoir qu'un BAC (Bail à construction) a été attribué à ce SAS plutôt qu'une cession. C'est une entreprise implantée sur Salazie, qu'elle a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de quitter le foncier ; que la Cirest a été sollicitée par la Préfecture afin d'accompagner le chef d'entreprise pour le remplacement de cette entreprise qui fonctionne avec une vingtaine d'employés. L'entreprise a été positionnée sur une parcelle qui se situe sur les parcelles de la première tranche de PANIANDY, parcelle non encore exploitée.

AFFAIRE 2026_C_036

VALIDATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME DE TOURISME DE L'EST COTE EST

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **DE VALIDER** les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 de l'office de tourisme, telles que présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé au présent rapport ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Eric CAMATCHY, Directeur du Tourisme, présente le rapport qui porte sur la validation des orientations budgétaires de l'OTI Est, adoptées par son Conseil d'Administration en date du 09/02/2026. Il précise que ces orientations s'inscrivent dans un contexte particulier marqué par le passage de Garance sur les activités économiques et touristiques. Que cependant, l'OTI a poursuivi ses missions. Que pour l'exercice 2026, le budget prévisionnel global s'établit à 1871K€.

AFFAIRE 2026_C_037

VENTE ETAT/CIREST PARCELLE AH1979 (EX1876) - BRAS PANON

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée AH1979 d'une superficie de 196 m² pour un montant de 58 800,00€, conformément à l'avis des domaines du 18 décembre 2024,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_038

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST "COTÉ EST" – EXERCICE 2026

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport
- **DE VALIDER** la convention de subvention entre la CIREST et l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 867 922 euros
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires au BP 2026
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_039

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST (OTI EST)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** la composition du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est, conformément aux dispositions statutaires en vigueur
- **DE VALIDER** la désignation des membres titulaires et suppléants telle que présentée dans les tableaux ci-dessus
- **D'AUTORISER** le Président de la CIREST à procéder à l'installation du comité de direction et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_040

TCSP DE SAINT-BENOÎT (CENTRE-VILLE) : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CIA (COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de la Commission d'Indemnisation Amiable actualisé *annexé* à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_041

FEUILLE DE ROUTE DES MOBILITES : CREATION ET PARTICIPATION DE LA CIREST A LA SOCIETE REUNIONNAISE DES GRANDS PROJETS

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le projet de création de la Société Réunionnaise des Grands Projets telle que définie dans la feuille de Route des Mobilités du 29 août 2025 *ci-annexée* ;
- **D'APPROUVER** le principe de la participation de la CIREST à l'autorité de tutelle de la Société des Grands Projets, sous réserve des modalités restant à définir ultérieurement ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_042

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BIOFUEL RÉUNION POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE FILIÈRE DE VALORISATION DES HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 48 « Pour »,

- **DE VALIDER** les termes du présent rapport,

- **D'APPROUVER** la signature d'une nouvelle convention avec BIOFUEL Réunion,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Bruno ROBERT demande s'il y aura une campagne d'information et de sensibilisation concernant cette action.

Madame ARCHAMBAULT, Directrice de l'Environnement, répond qu'une communication a été faite sur le site de la CIREST. Que cette action de récupération d'huiles de friture concerne aussi bien les particuliers que les professionnels. Qu'au niveau de Biofeul, plusieurs campagnes d'informations ont été faites.

AFFAIRE 2026_C_043

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SPA RÉUNION

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 48 « Pour »,

- **D'ATTRIBUER** une subvention de CINQ MILLE EUROS (5 000.00 euros) à l'association SPA ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. PEQUIN prend la parole et fait constater qu'il manque un refuge dans l'Est puisque nous disposons d'une fourrière animale ; Qu'un refuge est complémentaire à une fourrière et qu'un projet de refuge était en projet à la Plaine des Palmistes.

M. PAYET, Maire de la Plaine des Palmistes, répond qu'il est dans l'attente, comme dans beaucoup de collectivités, de validation du foncier.

AFFAIRE 2026_C_044

CONVENTION-CADRE DE GESTION DE SERVICE « EAUX PLUVIALES URBAINES » CONCLUE ENTRE LA CIREST ET SES COMMUNES MEMBRES

2026-2028

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 48 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention cadre joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_045

TAUX DE FISCALITÉ 2026

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 48 « Pour »,

- **DE VOTER** les taux de fiscalité suivants pour l'année 2026, identiques à ceux de l'année 2025 :

- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 27,60%,
- Taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 6.84%,
- Taux de Taxe sur le foncier non bâti à 1.79%,
- Taux de Taxe sur les surfaces commerciales à 1.05%,

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 2%,
- Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 17,90 %,
- Taux de Versement Mobilité à 2 %,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_046

FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2026

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,
2 « contres »

- **D'ARRÊTER** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à 850 000 € pour l'année 2026 permettant d'assurer le financement du budget alloué à la compétence GEMAPI; et en particulier, de capitaliser pour les aménagements à venir pour la commune de Saint André dans le cadre du PAPI Saint André/ Sainte Suzanne 2026-2032 et les autres actions, notamment la réhabilitation des digues,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2025 a été communiqué aux conseillers communautaires, conformément à l'article L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

AFFAIRE 2026_C_047

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,
5 « abstentions »

- **D'APPROUVER**, au niveau du chapitre, le projet de budget primitif 2026 du budget principal de la CIREST
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_048

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,
5 « abstentions »

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 du budget annexe de l'eau potable.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_049

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,
5 « contres »

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement collectif.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_050

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,
2 « contres »

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 du budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif (SPANC).
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_051

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 48 « Pour »,

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 du "budget annexe ZA Paniandy"
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_052

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DU POLE BOIS

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 48 « Pour »,

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 du "budget annexe ZI3 Bras Fusil – Pôle Bois".
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_053

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DU PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 48 « Pour »,

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 du budget annexe « activité photovoltaïque ».

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_054

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2026 ET SUIVANTS DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,
5 « contres »

- **D'ADOPTER**, pour l'exercice 2026, les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) du budget « assainissement collectif » conformément au tableau ci-annexé,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_055

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2026 ET SUIVANTS DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,
5 « contres »

- **D'ADOPTER**, pour l'exercice 2026, les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) du budget « eau potable » conformément au tableau ci-annexé,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_056

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2026 ET SUIVANTS DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,
5 « contres »

- **D'ADOPTER**, pour l'exercice 2026, les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement conformément au tableau de l'Annexe,
- **D'AUTORISER**, le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE 2026_C_057

TRANSFORMATION DES BUDGETS RATTACHES EN BUDGET ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,
5 « contres »

- **DE VALIDER**, les opérations de transformation, par le comptable public, des budgets 16310 pour l'eau potable et 16320 pour l'assainissement collectif de budgets rattachés en budgets annexes à compter du 1er janvier 2026 ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SEANCE EST LEVÉE A 20h15.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le Conseil Communautaire lors de cette séance, est affiché à la CIREST

LE PRÉSIDENT

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 45 « Pour »,

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER